

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
6 — 45 — — Omnibus.
9 — 02 — — Omnibus.
— — — — soir, Omnibus.
— — — — Express.
7 — 22 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
— — — — Omnibus.
— — — — Express.
12 — 38 — — Omnibus.
— — — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Un journal de Berlin, l'*Industrie Zeitung*, soulevé une grande agitation en Hollande, agitation que n'ont pas peu contribué à accroître les arrestations d'agents prussiens dans le Limbourg. Toute la politique de l'article est résumée dans ces lignes :

« La Hollande et la Belgique sont les frontières naturelles du nouvel empire prussien, et que les riches ressources de ces deux pays atteindront seulement leur véritable développement lorsqu'elles seront exploitées par le pays auquel elles reviennent de droit. »

Dépêche des journaux anglais du 15 février.

Versailles, 12 février. — Quoique l'empereur soit réellement malade, il veut entrer dans Paris.

Hier, la 15^e brigade du 4^e corps d'armée allemand a traversé notre ville pour se rendre dans le Midi. On doit envoyer dans cette direction toutes les troupes qui ne seront pas nécessaires pour garder les positions d'investissement.

Ici on redoute fortement une reprise des hostilités, et l'on prépare un grand coup (*sic*), sur le Midi et sur l'Ouest, dans le cas où l'Assemblée nationale réaliserait les pressentiments sinistres que l'on a dans les régions élevées par rapport au résultat de ses délibérations.

L'ordre a été donné de faire des préparatifs en vue des transports des troupes allemandes pour l'Allemagne par le chemin de fer de Strasbourg, si l'armistice aboutit à la conclusion de la paix.

CORRESPONDANCE DE BORDEAUX.

On écrit de Bordeaux, le 20 février, au *Phare de la Loire* :

L'intérêt se déplace, et malgré la présence de l'Assemblée nationale à Bordeaux, la préoccupation générale accompagne M. Thiers et M. Jules Favre à Versailles. Le chef du pouvoir exécutif de la République française et le ministre des affaires étrangères ont quitté Bordeaux cette nuit, et la plupart des quinze commissaires qui forment la délégation de l'Assemblée comme appui donné aux négociateurs sont également partis, les uns ce matin même, les autres dans la journée.

Plusieurs journaux parisiens, et entre autres la *Patrie*, constatent que la paix semble faire de grands progrès. Des espérances de conditions moins onéreuses, appuyées surtout par la Russie à laquelle se joindraient l'Autriche et l'Angleterre, se font jour; et M. Thiers, chef du pouvoir exécutif de la France, serait plus heureux à cet égard que M. Jules Favre seul et traitant au nom d'un gouvernement accepté et non consacré par un vote général et régulier de la nation française. Les conditions, relativement à l'Alsace et à Metz, ne seraient pas dépassées, mais au contraire diminuées plutôt. La France donnerait d'ailleurs un gage immédiat de sa résolution de maintenir la paix honorable à laquelle elle se soumettrait, en licenciant une grande partie de son armée régulière et en limitant, même pendant quelques années, les forces effectives d'une nouvelle organisation militaire.

Les pétitions à l'Assemblée pour que les négociateurs ne consentent à aucune cession de territoire se multiplient, et plusieurs conseils municipaux du Midi et du Sud-Est ont imité celui de Marseille pour exprimer une vœu formel contre l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine.

A Paris, comme à Marseille, comme à Bordeaux, comme à Lyon, comme partout d'ailleurs où ils se trouvent, les Alsaciens et les Lorrains protestent contre toute annexion à l'Allemagne, et, ainsi que l'a énergiquement exprimé M. Keller à l'Assemblée nationale, déclarant qu'ils revendiqueront leur droit de rester Français par toutes les voies d'une résistance constante et absolue.

Un journal, l'*Alsace et la Lorraine*, fondé et rédigé par des citoyens de ces deux provinces dévouées, a paru aujourd'hui, 20 février, à Bordeaux, pour soutenir cette cause noble et généreuse.

« Ce n'est point, dit le nouveau journal, des paroles, des témoignages équivoques et platoniques que l'Alsace et la Lorraine attendent pour être délivrés d'une angoisse qui va croissant chaque jour... Elles attendent que la France déclare à la face du monde qu'elle ne livrera point comme un troupeau les plus dévoués de ses enfants : la justice universelle, le droit moderne, l'honneur national le lui défendent. »

Le journal, soutien et revendicateur au besoin du droit de l'Alsace et de la Lorraine de disposer seules d'elles-mêmes, a été fondé « afin qu'à tant d'autres conspirations ne vint pas s'ajouter la conspiration du silence. »

Ces protestations et cette attitude énergique des enfants de l'Alsace et de la Lorraine donnent sans doute beaucoup à réfléchir à Versailles, et s'il est vrai que la Russie s'oppose à tout démembrement de la France, la solution sera peut-être enfin celle qui a été déjà depuis longtemps émise : la neutralisation, sous la garantie de toutes les puissances de l'Europe, de l'Alsace et de la Lorraine.

M. Thiers n'a pas été seulement accompagné par M. Favre et plusieurs des commissaires de la Chambre dans son départ pour le quartier-général de Versailles, M. Ernest Picard s'est aussi rendu par le même train spécial à Paris. M. Ernest Picard était ministre des finances avant d'avoir été désigné au nouveau poste de ministre de l'intérieur. Il a par cela même diverses dispositions à terminer en ce qui concerne les finances, et différentes autres à prendre, comme ministre de l'intérieur. Pendant l'absence de M. Picard, l'intérieur à Bordeaux et en province du ministère de l'intérieur sera rempli par M. Jules Simon. M. Lenoël est chargé des fonctions de secrétaire-général. M. le duc de Broglie accompagnait aussi M. Thiers.

Le *Monteur* de Paris croit que l'armistice sera prorogé jusqu'au 1^{er} mars. Si la base des préliminaires de paix est telle qu'elle puisse être acceptée par M. Thiers et soumise à une Chambre française, il est à présumer que, pour ne pas avoir l'air de mettre sans cesse le couteau sur la gorge des négociateurs et de la représentation elle-même, une trêve de plus longue durée sera consentie, pendant laquelle les délibérations pour le traité de paix pourront être débattues et suivies d'une façon un peu plus tranquille, un peu moins précipitée.

On a dit que l'Assemblée nationale actuelle durerait deux ou trois mois; d'autres personnes pensent qu'elle n'ira pas au-delà de quelques semaines, ou bien qu'elle se transportera dans une ville plus centrale que Bordeaux. Si la paix était conclue, on parle aussi de Paris; mais il est peu probable que cette dernière résolution devienne effective. Il y a entr'autres, d'eux inconvénients graves au transport, dans les conditions actuelles, de la représentation nationale; il y a d'abord dans les forts les troupes allemandes, sous la pression desquelles les délibérations sembleraient avoir lieu; il y a ensuite les ressentiments et les agitations possibles de certaines parties de la population parisienne qui pourraient ne pas laisser toute liberté aux discussions parfois douloureuses, mais nécessaires, que l'Assemblée devra tôt ou tard aborder pour la réorganisation des forces matérielles et morales de la France.

La proposition de déchéance des Bonaparte, faite par M. Rochefort, a donné hier, dans les bureaux et dans des réunions particulières de députés, lieu à des discussions assez vives. On était généralement d'accord sur le principe de cette déchéance; mais on a vu, à la fin, qu'il n'y avait aucune opportunité à mettre aujourd'hui en question ce qui est un fait accompli.

UNE EXÉCUTION A RENNES.

Une exécution militaire a eu lieu mardi, à trois heures de l'après-midi, au Thabor, en présence des Volontaires de l'Ouest, réunis à cet effet. M. le général de Charette était présent.

Un militaire de ce corps, mal noté par son indiscipline, avait, paraît-il, dit « que s'il se trouvait encore en présence de l'ennemi, il s'enfuirait... » Ce propos étant parvenu à la connaissance des chefs, l'expulsion du soldat a été prononcée.

Afin de donner à cette exécution toute la solennité possible, tous les officiers et soldats ont pris les armes et la défilé a eu lieu.

A diverses reprises, pendant que le condamné passait devant le front du régiment, le général de Charette a dit : Vous voyez cet homme, il est renvoyé de vos rangs comme indigne de servir parmi vous : on va lui retirer son uniforme, et si jamais il vous adressait la parole, évitez-le; c'est un lâche! Ces paroles sévères ont été accueillies par toute la troupe comme une réprobation justement méritée.

Cet acte de justice sommaire donne la mesure des sentiments d'honneur qui animent les Volontaires de l'Ouest, officiers et soldats, en faisant remonter au général de Charette l'initiative d'une discipline inflexible, sans laquelle les meilleurs chefs ne sauraient avoir d'ascendant sur leurs troupes au moment du danger. Cette vérité a reçu sa consécration devant le feu de l'ennemi, car tous les Volontaires de l'Ouest se sont bravement battus comme des troupes depuis longtemps aguerries : les trouées faites dans leurs rangs par les balles prussiennes en fournissent suffisamment la preuve. L'attitude de ces militaires est irréprochable.

Chose digne d'attention : à côté de jeunes gens imberbes, on voit des hommes touchant au déclin de la vie; pourquoi ces deux extrêmes? L'ex-

plication en est facile. Depuis longtemps M. de Charette est connu pour son courage et sa bravoure, ainsi que pour l'esprit de détail et sa sollicitude incessante pour les soldats placés sous ses ordres, son impartialité est acquise à tous; aussi possède-t-il leur estime et leur confiance de la façon la plus absolue.

Lorsque l'heure du danger a sonné pour la France, des hommes animés du plus pur patriotisme, pris dans tous les rangs de la société, sont venus se ranger sous les ordres de M. de Charette. Observant la discipline et pratiquant l'abnégation comme aux plus beaux jours de notre gloire militaire, ils ont conservé intactes les traditions françaises.

(Gazette de la guerre).

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

M. Tavernier, préfet du Loiret, à la suite d'une énergique proclamation, a été arrêté à Orléans par un ordre de M. de Bismark et conduit en dehors des lignes prussiennes par deux officiers.

— On mande de Versailles, en date du 17 février. Les Allemands ont achevé de détruire les canons des forts du sud et de retirer les poudres des mines partout où il en a été découvert.

— L'autorité prussienne a nommé un sous-préfet à Saint-Denis, qui a imposé à la ville une contribution de 80,000 fr.

Le hameau de Nogent-les-Vergues près de Creil a été imposé de 5,000 fr.

— On travaille en ce moment avec une activité dévorante au Palais-Royal, lisons-nous dans le *Paris-Journal*. Voici ce qui résulterait des renseignements particuliers que nous avons pu obtenir.

» M. Thiers habiterait le Palais-Royal, qui s'appellerait, pour la circonstance, *Palais-National*.

» M. Thiers serait le chef du pouvoir exécutif, chargé en compagnie du duc Decaze et de M. Dufaure de réviser la loi électorale et de diriger les opérations pour l'élection d'une *Constituante*, élection qui aurait lieu fin mars environ.

— Le général Ducrot, qui avait écrit au préfet de la Nièvre pour déclarer qu'il n'accepterait aucune candidature, s'est décidé, sur l'insistance de ses amis, à accepter le mandat que les électeurs lui ont malgré tout confié; il est attendu à Bordeaux, où il a fait retenir un appartement.

— Une dépêche de Cassel annonce que dans ces derniers temps on a pris des mesures pour interdire l'accès auprès de l'empereur Napoléon et pour réduire le nombre des personnes de sa suite.

— On lit dans l'*Union* :

On assure que le général Chanzy a l'intention de faire connaître au pays sa conduite et celle de son armée. Il prépare, paraît-il, un rapport détaillé pour le ministre de la guerre, qui le soumettra à l'Assemblée nationale, lorsque cette communication pourra être faite sans inconvénient.

Ce rapport sera, dit-on, livré ensuite à la publicité, à la demande même du général, qui désire que la France connaisse dans toute leur étendue le courage et le dévouement des troupes qui ont combattu sous ses ordres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'administration municipale a pris l'engagement, vis-à-vis de ses concitoyens, de procéder à une enquête sur les faits qui ont donné lieu à l'article publié par M. Paul Ratouis, dans le journal l'Écho saumurois, du 11 février courant, et intitulé « ENCORE ÇA. »

Elle vient remplir cet engagement, en publiant les dépositions textuelles de personnes qui ont pris part aux faits ayant donné naissance à l'article sus-mentionné.

1^{re} Déposition de M. Cheviré :

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous adresser le rapport, vrai dans tout son entier, des faits qui se sont passés, le 8 courant, dans la maison n° 42, rue Saint-Nicolas, chez le sieur Denéchau, mon locataire. Vers midi, un de mes locataires vint me prévenir que la dame Tulane, lavandière, était venue pour porter du bouillon à la dame Denéchau qu'elle savait malade, et que, après avoir frappé plusieurs fois sans avoir obtenu de réponse, elle s'était informée auprès des voisins qui n'avaient pas vu cette malheureuse femme depuis le lundi, emportant un fagot de bois.

« Sitôt averti, je m'empressai de prendre un serurier et deux témoins, afin d'ouvrir la porte.

« En entrant dans la chambre, je me rends près du lit de cette malheureuse, je lui ai parlé à différentes reprises, sans pouvoir obtenir de réponse.

« Je me suis rendu immédiatement à la Mairie où j'ai trouvé le sieur Chaverlange, brigadier des agents de police; je lui ai dit ce qui se passait; il me pria d'aller d'abord chercher un médecin, en attendant qu'un agent vienne le relever. Sortant de la Mairie, je rencontre M. le commissaire en chef à qui j'ai fait le même rapport et qui s'est empressé, sitôt arrivé à son bureau, de m'envoyer le sieur Chaverlange, qui de suite s'est empressé de requérir deux hommes pour faire transporter cette femme à l'Hospice. Avant de quitter le sieur Chaverlange, je lui ai demandé ce que j'avais à faire pour les enfants; il me répondit ceci: pour aujourd'hui, Monsieur le Maire est bien occupé, si vous alliez à la communauté de la petite rue Saint-Jean, les religieuses pourraient se charger des enfants jusqu'à demain. Ce que j'ai fait. En arrivant à la communauté, j'ai été immédiatement reçu par Madame la supérieure, qui s'est empressée d'appeler une de ses sœurs et nous nous sommes dirigés à la maison. En entrant, ces dames se sont empressées de chercher de quoi habiller les enfants; après leur avoir donné quelques caresses, nous sommes sortis. Chemin faisant, Madame la supérieure m'a beaucoup remercié de l'empressement que j'avais mis à les prévenir. Là, je dis à Madame la supérieure que le lendemain je me rendrais auprès de Monsieur le Maire, pour remplir les formalités, pour admettre les enfants au Bureau de charité.

« Madame la supérieure me répondit ceci: Monsieur, il est tout-à-fait inutile de vous déranger, c'est plutôt l'affaire d'un administrateur que de Monsieur le Maire; à partir de là, je me suis tenu tranquille.

« Voilà, à peu près, Monsieur le Maire, tous les faits, tels qu'ils se sont passés. Je répète ici, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Monsieur le Maire, que de la part de Monsieur le commissaire de police, de ses agents, ainsi que des religieuses,

que je n'ai qu'à les louer de leur empressement et de leur politesse.

» Recevez, etc. Signé: J. CHEVIRÉ. »

2^e Déposition du brigadier de police.

« Rapport du 8 février 1871, à deux heures et demie de l'après-midi.

« Etant de service à la Mairie, pour les élections, M. Cheviré Joseph, coiffeur, rue d'Orléans, est venu me prier d'aller avec lui, rue St-Nicolas, 42, qu'il y avait une femme qui est blanchisseuse, qui était bien malade de la variole et qui avait trois petits enfants en bas âge.

« Je lui ai répondu: je suis bien occupé, veuillez patienter cinq ou dix minutes et je vous enverrai un agent de police ou j'irai moi-même. Cet homme a rencontré M. le commissaire de police trois ou quatre minutes après; il lui a dit d'aller chercher un médecin attaché au service de l'Hôpital et de lui demander un certificat.

« J'ai été commandé par mon chef d'aller chez M. Cheviré pour cette affaire et j'ai pris deux portefaix avec le brancard de la ville. M. Cheviré s'est chargé de faire porter cette femme à l'Hôpital. Il m'a demandé comment il fallait faire pour les trois enfants.

« Je lui ai dit que s'il voulait nous obliger d'aller voir M^{me} la supérieure du Bureau de bienfaisance, si elle pouvait les recevoir d'ici demain, que nous pourrions voir M. le Maire, pour les faire admettre à l'Hospice. Il m'a promis qu'il allait s'en occuper de suite et qu'il allait fermer la porte devant deux témoins et porterait la clef à M. le commissaire de police.

« Le brigadier de police,

» Signé: CHAVERLANGE. »

3^e Déposition de M^{me} la supérieure du Bureau de bienfaisance.

« Bureau de bienfaisance, 18 février 1871.

« Monsieur le Maire,

« Conformément à la demande que vous m'en avez faite, j'ai l'honneur de vous adresser le récit pur et simple des circonstances qui ont accompagné l'admission des enfants à l'Hospice le 8 courant.

« Veuillez agréer, etc.

Signé: S^{te} S^{te} AGATHE, S. des P., supérieure.

« Le 8 février, vers deux heures après midi, il s'est présenté au Bureau de bienfaisance un Monsieur qui m'est complètement inconnu, me priant de m'occuper de trois petits enfants restés enfermés dans une chambre lui appartenant, rue St-Nicolas. La mère de ces enfants avait été transportée, le matin, à l'Hôpital.

« Ce Monsieur m'a dit qu'il venait de la Mairie et que Monsieur le Maire n'avait point le temps de s'occuper de cela. Ce Monsieur ne paraissait pas trouver cela étrange et n'en paraissait pas blessé.

« Je suis allée, avec ce Monsieur, jusqu'à la demeure des enfants, et chemin faisant je lui dis qu'à la rigueur il aurait pu se dispenser d'aller trouver M. le Maire, que cela regardait l'administration des Hospices, et que je pouvais me charger d'obtenir une autorisation, sans en référer à l'administration municipale.

« Après m'être chargée des enfants, je me suis rendue chez M. Paul Ratouis qui en me voyant me dit, sans aucun air de malveillance: vous nous apportez des enfants à l'Hospice et la ville nous diminue la subvention. Alors je répondis à Monsieur l'administrateur: Je vous prie, Monsieur, recevez ces petites créatures, le Monsieur qui est venu me prévenir m'a dit que Monsieur le Maire n'avait pas le temps de s'occuper de

cela aujourd'hui. Je m'en expliquais le motif, à cause du jour et de l'heure auxquels ce Monsieur me disait s'être présenté à la Mairie: c'était le jour des élections, vers deux heures de l'après-midi.

« M. Ratonis me conduisit lui-même à l'Hospice où les enfants furent admis. »

Tout le monde pourra relire l'article de M. Paul Ratouis, la lettre qu'il a écrite pour le confirmer en son entier, les rapprocher des déclarations qui précèdent et apprécier.

(Communiqué.)

Ce n'est que ça! Vraiment ce n'était pas la peine d'en dire si long, d'écrire en deux colonnes un communiqué (système impérial) qui, pour exposer un fait si simple, semble remonter à la création.

Brigadier, vous avez raison,

eût dit Pandore.

A pareil jour, à pareille heure, éviter à M. le Maire une affaire pour laquelle son concours n'est pas indispensable, est très-sage; il est également bien naturel de dire (ainsi que nous le trouvons dans le communiqué) que M. le Maire n'a pas le temps de s'occuper de cela (lisez ça. — Cela s'écrit, ça se dit, — et supprimez la personnalité).

Mais, les choses étant ainsi, rappeler que cette locution a été répétée ce même jour où elle a déjà joué un certain rôle, n'a rien d'odieux, de calomnieux, etc., etc., quoiqu'on en ait dit.

Le public se prononce déjà: il trouve que de toute cette procédure il ressort la morale du bon La Fontaine: Une montagne en mal d'enfant accoucha d'une... souris.

De tant de tapage que sort-il souvent?.... Du vent.

On écrit au Courrier de l'Ain du 9 février:

« Parmi les régiments qui sont annoncés à Bourg, on n'apprendra pas sans intérêt l'arrivée du 6^e dragons. Ce régiment est de ceux qu'on appelle des vieux régiments, parce que depuis le commencement de cette malheureuse campagne, il eut l'heureuse fortune d'être présent à toutes les affaires et d'échapper à toutes les hontes.

« Beaucoup de journaux ont reproduit le récit de la retraite du général Crémier, sauvant tout dernièrement un corps de vingt mille hommes et ses canons au travers des montagnes du Jura; mais peu savent combien l'héroïque résistance du 5^e escadron du brave régiment de dragons placé aux Planches par le général Crémier, contribua à faciliter la retraite de l'armée. Malgré le désarroi de toutes les troupes qui l'entouraient, le 5^e escadron voulut résister jusqu'à la dernière extrémité.

« Dès l'approche de l'ennemi, des barricades furent organisées, et les dragons, après avoir mis pied à terre, se battaient comme l'infanterie et arrêtaient plus de 2,000 Prussiens. L'escadron allait être cerné et se battait encore quand la tombée de la nuit lui permit de se dérober aux poursuites de l'ennemi. Mais les dragons avaient perdu beaucoup des leurs.

« Le lendemain, le général prussien disait au parlementaire envoyé à propos de l'armistice qu'il admirait l'héroïque résistance de cette poignée de cavaliers.

« Il est bon en ces tristes temps de reproduire ces actes de valeur et il faut savoir gré aux hommes de cœur qui savent se dévouer et faire leur devoir jusqu'au bout.

« UN DE VOS LECTEURS. »

Nous sommes d'autant plus heureux de reproduire cette lettre que plusieurs enfants de l'Anjou

font partie de « cette poignée de cavaliers » qui vient de se signaler d'une façon si brillante.

On lit dans le Luçonnais:

« On nous assure que la ligne du chemin de fer de La Rochelle à la La Roche-sur-Yon sera ouverte le 1^{er} mars prochain, pour tous les trains de voyageurs.

« Espérons-le! »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Avis au public concernant l'expédition des Marchandises, de grande et de petite vitesse et des bestiaux, destinés à l'approvisionnement de Paris.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur d'informer le public que ses gares et stations sont autorisées à accepter du commerce, pour Paris:

1^o En grande vitesse, ainsi que cela a déjà été publié par la Compagnie, le 2 février courant, les denrées dont la nomenclature suit, savoir:

Beurre. — Fromages. — Fruits et légumes. — Œufs et volaille morte. — Poissons frais. — Huîtres. — Coquillages. — Viandes abattues. — Conserves alimentaires.

2^o En Petite vitesse, les denrées, substances alimentaires, bestiaux et combustibles.

Toutefois ne sont pas acceptés comme denrées ou substances alimentaires les vins, vinaigres, eaux-de-vie ou marchandises analogues.

(Pour les conditions, voir l'affiche.)

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Bordeaux, 25 février.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.

Armistice prolongé jusqu'au 26, minuit.

M. de Bismark consent à renoncer à Metz si les forteresses sont détruites. Mais M. de Moltke insiste.

On affirme que les banquiers allemands réunis à Versailles reconnaissent l'impossibilité pour la France de payer comptant plus de la moitié de l'indemnité; l'autre moitié restera due.

Relativement à l'entrée de l'armée allemande dans Paris, ces dépêches disent que plusieurs corps défilèrent devant l'empereur. Le reste traversera Paris ultérieurement.

Une dépêche de Versailles du 21 dit que la paix est presque sûre.

Le jour de l'entrée des Allemands, à Paris, n'est pas encore fixé.

Londres, 21 février.

Le Times dit: « Nous désirons de tout cœur une paix honorable pour la France.

« La poste de Londres à Paris s'expédie par Calais maintenant. »

Le Standard croit savoir que la santé de l'empereur d'Allemagne donne de sérieuses inquiétudes.

Bordeaux, 21 février.

MM. Thiers et Favre sont arrivés le 20, à midi, à Paris.

MM. Thiers et Favre iront aujourd'hui, 21, à Versailles.

Ta Turquie et la Suisse ont reconnu le gouvernement français.

La reconnaissance de tous les autres Etats est signalée; elle aura lieu très-prochainement.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
OU A LOUER
Présentement,
LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

A LOUER
En totalité ou en parties,
pour la Saint Jean prochaine,
Premier et deuxième étages d'une
maison, située rue Royale et place du
Roi-René.
S'adresser à M. HURAU, dans la
maison, ou à M^{me} veuve ROCHER
propriétaire, à Loudun. (389)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue
du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

RIELANT,

Dentiste,

Quai de Limoges, 157, à Saumur.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.